

### **Choix d'un conseiller en placement**

Avant de retenir les services d'un conseiller, veillez à bien vous renseigner sur la personne et à aller au-delà de son nom et de son titre. Il y a de nombreux titres d'emploi en usage dans le secteur des valeurs mobilières (spécialiste en solutions de retraite, conseiller en gestion du patrimoine, planificateur financier, etc.). Vous ne devriez jamais choisir un conseiller en vous fondant uniquement sur son titre d'emploi.

L'OCRCVM fournit sur son site Web des renseignements utiles sur le choix d'un conseiller. Consultez les rubriques [Choix d'un conseiller](#) et [Avantages de faire affaire avec un conseiller autorisé par l'OCRCVM](#) pour en savoir plus. Vous devriez vous assurer que le conseiller en placement que vous choisissez et la société pour laquelle il travaille sont dûment inscrits auprès de l'OCRCVM et auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières provinciaux, territoriaux ou internationaux compétents. Vous devriez aussi vous renseigner au sujet de leur parcours professionnel, de leurs pratiques commerciales et de leurs antécédents disciplinaires. La rubrique [Connaitre son conseiller et rapport Info-conseiller de l'OCRCVM](#) peut aussi vous aider à trouver de l'information sur les antécédents, la formation et les compétences des conseillers qui travaillent dans les sociétés réglementées par l'OCRCVM.